

Comité Social et Économique - SSCT Partie pratique pour les membres du bureau



● Présentation de la formation

Les membres de la délégation au personnel du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ce droit à la formation existe pour tous les CSE, quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement.

Vous souhaitez bénéficier d'une formation pratique à l'exercice de votre mandat.

Développer les méthodes et bonnes pratiques à appliquer pour vos missions.

● Objectifs de la formation

- Comprendre le fonctionnement général du CSE.
- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE.
- Maîtriser son rôle de membre du comité social et économique
- Identifier les possibilités d'aménagement du CSE.
- Cerner les moyens des membres du CSE pour exercer leur mandat.
- Formation CSE – Hors formation SSCT- Hors formation économique.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

Membres Mandatés ou toute personne participant au CSE (titulaires et suppléants) & Nouveaux élus au CSE



DURÉE

2 jours soit 14 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux ou dans nos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel
Disponible sous format distanciel
Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande

Inter-entreprises : à partir de 390.00€ HT / Personne
Intra-entreprise : à partir de 1 200.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire personnalisé pour chaque collaborateur.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.



RENOUVELLEMENT

En fonction de l'évolution de vos besoins.



Les bases, le rôle, le fonctionnement et les obligations d'un CSE.

LA COMPOSITION DU CSE :

Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise.
Les principales différences par rapports aux anciennes instances.
Le bureau du CSE.

IDENTIFIER LA PLACE DU CSE DANS LE DIALOGUE SOCIAL :

Rôle des IRP : CSE Central, CSE, Conseil d'entreprise, représentant de proximité.
Impact des ordonnances Macron.
Taille de l'entreprise et CSE.

MAITRISER LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CSE :

Composition du CSE, rôle et statut des membres.
Commissions obligatoires.
Règlement intérieur.
Exemple : La demande motivée d'expert.
Focus les règles URSSAF.

CERNER LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU CSE :

Moyens budgétaires. Focus sur l'ensemble des budgets.
Règles Urssaf dans la gestion des activités sociales et culturelles.
Obligations comptables.
Moyens de fonctionnement.
Heures de délégation : partage, report, règles.
Responsabilité civile et pénale.
Secret professionnel et confidentialité.
Délit d'entrave.

S'APPROPRIER LES MISSIONS DU CSE :

Economiques.
Santé et sécurité au travail.
Négociation des accords.
Commissions du CSE.
Activités sociales et culturelles.

PREPARER ET ORGANISER LES REUNIONS DE CSE :

Cadre légal : réunion ordinaire et extraordinaire, convocation, ordre du jour, avis, PV.
Recours du CSE : droit d'alerte, refus d'avis, interruptions de séance, etc.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Articles issus du Code du Travail ; Formation des membres du CSE.
(Art. L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R. 2315-9 et suivants).

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr

Mis à jour le
1er février
2024

Organisme de formation certifié QUALIOPi et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.